men » — c'est la réponse précise à votre demande d'urgence — « aucune précipitation imprudente et qu'on ne renonce pour elle à aucune des garanties prévues par les lois. »

Ces paroles de sagesse étaient acceptées en 1897 car la Chambre rejetait l'urgence par 315 voix contre 188.

Je souhaite que le résultat soit encore le même aujourd'hui et je voudrais pour cela pouvoir compter sur la permanence des doctrines dans le parti républicain. (Très bien, très bien à droite.)

M. Lafferre. — Il n'y a que l'Eglise qui soit immuable.

M. l'abbé Lemire. — C'est déjà quelque chose, monsieur Lafferre.

## LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

### La prochaine attaque de Port-Arthur. — Optimisme des Japonais

Londres, 31 mai. — Le correspondant du *Daily Chronicle*, à Tokio, télégraphie le 30 mai :

On croit que l'attaque de Port-Arthur commencera vers le 15 juin. Les correspondants partiront de Tokio le 10, afin d'arriver à temps pour être témoins de la prise de la place, qu'on s'attend à voir effectuer le 20.

### NOUVELLE TENTATIVE D'OBSTRUCTION de l'entrée de Port-Arthur

Paris, 31 mai. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

Moukden, 30 mai. — Les Japonais ont, dans la nuit du 28 mai, de nouveau tenté d'obstruer l'entrée du port de Port-Arthur, à l'aide de navires marchands destinés à être coulés, mais ils ont été découverts par les projecteurs électriques des Russes. Une canonnière japonaise et deux contre-torpilleurs ont été coulés. Les navires marchands se sont alors retirés.

### EN MANDCHOURIE

Chefou, 31 mai, 6 heures 50, matin. — Des marchands mandchouriens déclarent que les Japonais ont occupé les montagnes de Mo-Tien-Ling, à 100 milles au nord-ouest de Feng-Hoang-Cheng, et exactement à l'est de Liao-Yang. Il n'y a qu'un seul défilé à travers cette chaîne de montagnes.

### DANS LE KOUANG-TOUNG
### L'occupation de Léon-Chou-Toun

Londres, 31 mai. — Une dépêche de Tokio au *Daily-Express* confirme qu'un détachement japonais, commandé par le major-général Nakamoura, a occupé vendredi, Léon-Chou-Toun, promontoire qui fait saillie dans la baie de Talien-Wan, et que ce détachement a pris quatre canons, beaucoup de munitions et quarante-six wagons de chemin de fer.

### L'occupation de Dalny par les Japonais

Chefou, 31 mai, 2 heures, soir (source anglaise). — Des Chinois qui viennent d'arriver ici disent que les Japonais ont occupé Dalny le 29 mai, sans, disent-ils, avoir rencontré la moindre opposition. Ils annoncent que les Russes avaient évacué la ville avant le 28 et qu'aussitôt après leur départ des bandits l'avaient mise au pillage et en partie incendiée.

Paris, 31 mai, 7 heures. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« Tokio, 31 mai. — Avant d'évacuer Dalny, les Russes ont détruit la grande jetée et tous les petits ponts de chemin de fer dans le voisinage des docks, dont ils ont barré l'entrée en y coulant des vapeurs. On s'attend à ce que le général Oku s'empare immédiatement de Dalny, mais les nouvelles disant qu'il l'a déjà fait, sont prématurées.

## LES ÉLECTIONS DU 29 MAI EN BELGIQUE

### Nouveaux résultats officiels

#### SÉNAT

FLANDRE OCCIDENTALE

*Furnes-Dixmude*. — Diviseur électoral, 16.049. Catholiques, 29.136. Elus : MM. de Limburg-Stirum, effectif, et de Crombrugghe, suppléant. Libéraux, 16.049. Elus : MM. Verbeke, effectif, et Serruys, suppléant.

Les libéraux gagnent un siège.

PROVINCE DE NAMUR

Diviseur électoral : 29.154.

Catholiques : 66.714. Elus : MM. d'Huart et Melot, effectifs ; de Mévius et Mincé du Fontbarré, suppléants. Libéraux : 56.308. Elus : MM. Février et de Sélys-Longchamps, effectifs ; De Montpellier-Artoisenet, suppléant.

#### CHAMBRE

FLANDRE ORIENTALE

*Gand-Eecloo*. — Diviseur électoral : 10.873. Catholiques : 73.644. Elus : MM. de Smet de Naeyer, Begerem, Van Cleemputte, Cooreman, Maenhaut et Verhaegen, effectifs ; Huyshauver et Ligy, suppléants. Libéraux : 33.029. Elus : MM. Braun, Devigne et Mechelynck, effectifs ; Feyerick et Van Doorne, suppléants. Socialistes : 21.746. Elus : MM. Anseele et Lambier, effectifs ; Hardyns et Coppieters, suppléants. Daensistes : 7.271. Pas d'élu.

Perte d'un siège pour les catholiques.

*Saint-Nicolas*. — Diviseur électoral : 9.487. Catholiques : 56.605. Elus : MM. Raemdonck, Van Naemen et Van Brussel, effectifs. Pas de suppléants. Libéraux : 9.487. Elus : MM. Persoons, effectif, et Van Hoeylandt, suppléant. Non élus : candidats isolés : MM. Van Overlopp, 485 ; Verlaat, 1.228 ; de Canart d'Hamale, 174 ; Couiller, 171 ; d'Hooghe, 451 ; Callaert, 675.

Perte d'un siège pour les catholiques.

*Termonde*. — Diviseur électoral, 9.052. — Catholiques, 26.159. Elus : MM. de Bruyn et Tibbaut, effectifs, et de Kerchove d'Exaerde, suppléant. — Libéraux élus : MM. Van Damme, effectif, et Plancquaert, suppléant. — Les catholiques perdent un siège au profit des libéraux.

HAINAUT

*Charleroi*. — Diviseur électoral, 14.649. — Catholiques : 43.963. Elus : MM. Drion Adolphe, Levie et Pirmez, effectifs ; Drion Ernest, Dermine et François, suppléants. — Libéraux : 29.299. Elus : MM. Buisset et Dewandre, effectifs ; Briart et Bérot, suppléants. — Socialistes, 73.075. Elus : MM. Léonard, Caeluwart, Lambillotte et Destrée, effectifs ; Cavrot, Pastur, Lombard et Baily, suppléants.

PROVINCE DE LIÉGE

*Liége*. — Diviseur électoral, 12.154. — Catholiques, 48.617. Elus : MM. Francotte, de Ponthière, Dallemagne et Polet, effectifs, et Libbrecht, Capitaine, Roberti et de Meeus, suppléants. — Libéraux, 39.492. Elus : MM. Neujean, Trasenster, Fléchet, effectifs, et Van Marck, Hanson et Digneffe, suppléants. — Socialistes, 64.703. Elus : MM. Denis, Demblon, Smeets, Wittinck, Schinler, effectifs, et Troclet, Donnay, Dejardin, Heneult, suppléants. — Les catholiques et les libéraux gagnent chacun un siège au détriment des socialistes.

*Verviers*. — Catholiques, 22.267. Elus : MM. Davignon et Borboux, effectifs, et de Biolley et Rutten, suppléants. — Libéraux, 13.047. Elus : MM. Mullendorff, effectif, et Andelbrouck, suppléant. — Socialistes, 19.085. Elus : MM. Malempré et Pirard, effectifs, et Dauvister et Niezette, suppléants. — Liste agricole, 3.254. Pas d'élu. — Gain d'un siège pour les socialistes.

PROVINCE DE LIMBOURG

*Hasselt*. — Diviseur électoral, 7.745. — Catholiques, 23.204. Elus : MM. Carton, Huyvels et de Theux. — Libéraux : 8.625. Elus : MM. Peten, effectif, et Sarolea, suppléant. — Gain d'un siège pour les libéraux.

*Tongres-Maeseyck*. — Diviseur électoral, 12.129. — Catholiques, 24.253. Elus : MM. Helleputte et Desmaisières. — Catholique dissident : M. Gielen, 14.819, élu. — Libéraux, 4.530. Pas d'élu. — Socialistes, 1.316. Pas d'élu. — Démocrates chrétiens, 744. Pas d'élu.

### L'augmentation des voix catholiques

Les vaincus du 29 mai, nous l'avons dit, ce sont les socialistes. Les vainqueurs, quoiqu'on en pense, ce sont les catholiques, car, dans presque tous les arrondissements, même dans ceux où des sièges leur échappent pour causes d'ailleurs connues, ils ont augmenté le nombre de leurs suffrages.

Ainsi, pour le Sénat, à Anvers, ils gagnent sur 1900, 5.664 voix ; Malines-Turnhout, 1.057 ; Louvain, 1.961 ; Bruges, 1.858 ; Courtrai-Ypres, 1.506 ; Ostende-Furnes-Dixmude, 226 ; Luxembourg, 3.927, et Namur, 5.318.

Pour la Chambre : à Alost, 1.531 ; Gand-Eecloo, 1.607 ; Saint-Nicolas, 1.477 ; Termonde, 1.648 ; Charleroi, 7.036 ; Mons, 2.035 ; Soignies, 3.986 ; Tournai-Ath, 1.446 ; Liége, 10.471 ; Huy-Waremme, 4.380 ; Verviers, 2.790 ; Hasselt, 619 ; Tongres-Maeseyck, 4.359.

Les catholiques sont donc en progrès, pour la Chambre seule, de 43.305 voix sur leurs chiffres de 1902. Pour le Sénat et la Chambre réunis, l'augmentation de leurs forces peut être évaluée à 65,000 voix.

### A COURTRAI

Une omission s'est glissée dans le tableau donné par nous hier. Ce n'est pas deux sénateurs catholiques, mais trois qui sont élus à Courtrai, savoir MM. Vercruysse, de Vinck et Vanden Peereboom. Un libéral, M. De Ridder, est également élu.

### Bagarres à Charleroi. — M. Pirmez assailli par des jeunes gardes libéraux. Un café saccagé

Les jeunes gardes libéraux ont parcouru lundi les rues de la ville armés de gros gourdins. Ils insultaient les passants et clamaient : « A bas Pirmez ! A bas la calotte ! Vivent les libéraux ! ». Vinrent à passer un groupe de jeunes gardes catholiques ramenant à la gare M. Pirmez. Des cris : « A bas Pirmez ! » furent poussés et en même temps des projectiles, consistant en pots à allumettes, tables, chaises, encriers, furent lancés sur les catholiques qui se réfugièrent à la terrasse du café Blampain, place du Sud. Les gardes libéraux firent le siège du café. La police fut prévenue et accourut, mais déjà le café était mis à sac, les vitres, les glaces, les verres, les tables étaient brisés par les forcenés. Un jeune garde catholique de Lodelinsart a été blessé. M. Pirmez, député, a été reconduit à l'hôtel Beukeleers. Il a déposé plainte contre les chefs des agresseurs.


## UNE BELLE DÉCOUVERTE

C'est la guérison des **Maladies du cœur**, *de l'*hydropisie, de l'**albuminurie** et de l'**artério-sclérose** par la Méthode du Dr NOBLET. En quelques jours, sans ponction, les palpitations, l'oppression, l'enflure des jambes et du corps disparaissent entièrement, le sommeil redevient paisible et la respiration normale. Brochure avec attestations authentiques de guérisons envoyée franco.

*Consultations : lundi, mercredi, vendredi de 2 à 5 h., ou écrire au Dr Noblet, 49, rue Ste-Anne, PARIS.* 57688d

**LUMINOL** *savon pour le linge, les lainages, les flanelles et le ménage.*

**Racahout Delangrenier**
Aliment des enfants et des malades 54319

## UN CONSEIL SÉRIEUX AUX MÉNAGÈRES

Le moment est venu de penser aux provisions de beurre. Le célèbre beurre d'Oostcamp, sans rival pour la table et la cuisine, est aussi le meilleur beurre de provisions. Sa fabrication irréprochable, l'exceptionnelle qualité du lait employé, sa complète et sérieuse pasteurisation, lui permettent de conserver, pendant tout l'hiver, la saveur exquise et la finesse de pâte qui le distinguent si facilement des produits inférieurs.

Pour éviter les retards dans les livraisons, et en raison de l'affluence considérable des commandes, les ménagères feront bien de retenir immédiatement les quantités qu'elles désirent. Prix très avantageux. Adresser les commandes au dépôt principal de la Laiterie d'Oostcamps, 13, rue du Bois, 13, Roubaix. 56748


# Chronique Locale

## ROUBAIX

## LES ŒUVRES MUTUALISTES

### Le Congrès de Nantes

**La mutualité et l'épargne. — Les Caisses de retraites. — La liberté et l'obligation. Une formule heureuse et conciliatrice. L'opinion d'un délégué roubaisien. — La mutualité peut et doit être la caisse tutélaire prévoyante des travailleurs**

Si individualiste que l'on soit, on ne saurait méconnaître sans injustice le mouvement vraiment vigoureux qui emporte la partie la plus saine de la démocratie française vers la mutualité avec toutes ses conséquences : assurance contre le chômage et la maladie d'abord, puis contre les décès, et enfin, en ces derniers temps surtout, constitution de la retraite...

Sans doute, rien ne dispense chacun du souci d'être à soi-même son propre prévoyant, son conservateur et son caissier pour la retraite ; rien ne peut dispenser chaque travailleur, de quelque nature que soit son travail, de l'obligation économique de l'épargne, laquelle reste le premier devoir à accomplir, la première précaution à prendre pour quiconque n'est pas riche et n'a pas devant soi, comme terre promise, la petite pension du fonctionnaire qui se constitue automatiquement au jour le jour.

Mais ceux-là mêmes, à qui l'épargne apparaît comme la meilleure forme de la prévoyance aussi bien individuelle que familiale, conviennent que le mutualisme est excellent parce qu'il est plus souple, plus aisé, étant moins héroïque que l'épargne sou par sou.

La mutualité, qu'est-ce, d'ailleurs, sinon le *bas-de-laine en commun*, l'économie et l'ordre mis à la portée des moindres bonnes volontés, le petit trésor si utile dans les mauvais et les vieux jours rendu accessible aux plus pauvres ? Ne ramasse-t-elle pas l'épargne minimum à laquelle doivent s'astreindre *tous ceux qui peuvent redouter les jeux meurtriers de la fortune* ?

A un autre point de vue, les sociétés de secours mutuels méritent l'attention et la sympathie des bons citoyens. Elles constituent, en effet, la plus forte digue contre le flot dévastateur du socialisme d'Etat ; elles sont, en même temps que le curatif de bien des maux, le préservatif par excellence du collectivisme sous toutes ses formes.

Barrière aussi pacifique que solide, le mutualisme est moins une force qui refrène brutalement, qu'un moyen, une précaution qui rend inutiles et malfaisantes les violences du socialisme même le plus atténué, le plus édulcoré.

Cette considération apparaît très clairement dans le vœu déjà très commenté que le dernier Congrès mutualiste, tenu à Nantes il y a quelques jours, a émis au sujet des Caisses de retraites. Voici ce vœu :

Le Congrès, convaincu que la mutualité soutenue par les divers concours sociaux et encouragée par les pouvoirs publics, *est le meilleur moyen de réaliser toutes les institutions de prévoyance sociale ;* mais, soucieux de voir constituer les pensions de vieillesse suffisantes, au profit de tous les travailleurs sans exception, ne se croit pas en droit de repousser l'aide éventuelle de la loi dans cette entreprise, pourvu que l'établissement d'un système obligatoire *respecte absolument l'autonomie et la variété des œuvres mutualistes* et que l'accès de ces œuvres toujours préférables pour l'intérêt comme pour la dignité des travailleurs reste ouvert à tous les assurés par *la reconnaissance de la liberté des moyens et de l'équivalence des services.*

Emet le vœu *que les retraites ouvrières soient organisées par la mutualité* avec l'aide et sous le contrôle de l'Etat, ou tout au moins que l'Etat organise ce service sur les bases *et avec le concours* des sociétés de secours mutuels.

On ne pourrait résumer dans une formule plus précise la pensée des mutualistes en ce qui concerne l'avenir de leurs œuvres et la grosse question des retraites ouvrières.

« En demandant, dit le *Temps*, que « l'autonomie et la variété des œuvres mutualistes » fussent respectées, en proclamant le principe de « la liberté des moyens », le Congrès a dit tout ce qu'il convenait de dire et laissé entendre le reste. Comment supposer, d'ailleurs, que les mutualistes — ayant eu l'honneur de réaliser une œuvre utile et louable sans attendre le concours de l'Etat — remettraient leur initiative et n'en éprouveraient pas une juste fierté ? »

« Après le Congrès de Nantes, il n'est plus possible de ne pas voir que les questions de mutualité, d'assurance et de caisses des retraites sont intimement liées désormais et qu'on ne saurait les traiter séparément. Cette vérité nous était apparue au moment de la session des Conseils généraux. Nous avons signalé les vœux de quelques assemblées départementales, nous avions rappelé tout ce qui marque — depuis peu de temps — les rapides étapes et l'essor vraiment extraordinaire du mouvement mutualiste. Créations de groupes mutualistes au Sénat, à la Chambre des députés, au Conseil municipal de Paris, vœux des Conseils généraux : autant de symptômes que des hommes politiques ne pouvaient négliger.

» Nous avons souvent exposé pour quelles raisons il y avait lieu d'hésiter avant de s'engager tout de go dans une expérience aussi hardie que l'institution des caisses de retraites ouvrières. Si l'Etat avait la prétention de faire des rentes à des quantités de citoyens, aux dépens du budget, on irait au devant d'une catastrophe et d'un échec.

La question mérite d'être mieux examinée, et l'essai deviendrait plus légitime et plus tentant si l'Etat ne repousse aucun concours de l'initiative privée et s'il admet, comme le disait le Congrès de Nantes, « la liberté des moyens et l'équivalence des services ». Car le rôle de l'Etat est d'encourager la mutualité et de ne point dispenser les citoyens de cet effort viril qui constitue la prévoyance individuelle.

» Puisque tout le monde est désormais acquis à ces idées, il est habile et sage de profiter du courant pour rendre moins lourdes à l'Etat les charges qu'il devrait subir s'il cédait à des suggestions imprudentes. Tout ce que l'on fera pour favoriser les œuvres d'initiative personnelle et pour encourager l'assurance privée, allégera nécessairement le fardeau que le budget ne saurait assumer. »

Le vœu que le *Temps* commente ainsi a été, — nous le savons de notre concitoyen, M. Duquenne, — l'objet d'une discussion très approfondie et le texte définitivement adopté a une histoire.

En commission, les mutualistes, placés dans l'alternative de se prononcer pour la liberté ou pour l'obligation, s'étaient prononcés à la presque unanimité en faveur de la liberté. Mais, en séance publique, M. L. Mabilleau a exposé avec beaucoup de force et de lucidité les raisons existant pour que les mutualistes ne paraissent pas hostiles *a priori* à l'éventualité d'une loi rendant obligatoire la constitution de la retraite et cherchassent au contraire, dans cette loi même, un *modus vivendi*, satisfaisant pour les sociétés existantes, pour les futurs retraités et pour l'Etat....

C'est donc de l'intention de concilier la liberté de l'individu et l'obligation pour cet individu d'assurer son avenir, qu'est né le vœu mutualiste tel qu'il a été voté. En un mot, la conception mutualiste de la retraite rendue obligatoire est un pont heureusement jeté entre les partisans de deux systèmes en apparence inconciliables et également défendables par certains côtés : l'un qui veut, bon gré mal gré, et au prix même d'une aventure peut-être sans issue, que tout Français ait ses vieux ans assurés par le concours de toutes les forces politiques et sociales ; l'autre qui repousse l'ingérence de l'Etat comme abusive et ruineuse, et entend laisser la retraite facultative à chacun et proportionnée à son labeur et à ses efforts passés.

Il s'agit, en somme, d'accomplir une grande réforme sociale, et de ménager la fortune assez précaire du pays.

Une législation intelligente et libérale, une fois admis le principe de l'obligation, devra donc ne pas détruire en les absorbant, les œuvres d'initiative privée, mais, au contraire, leur permettre de vivre et de prospérer, de se multiplier même, afin de diminuer d'autant l'énorme et inquiétante participation qui incomberait à l'Etat dans l'établissement des caisses de retraites.

—x—

M. Edouard Duquenne, directeur de la Boulangerie Economique l'*Union*, président des *Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens*, que nous avons vu à son retour du Congrès de Nantes, était encore sous l'impression de l'enthousiasme qu'il a éprouvé en ces assises solennelles de la mutualité française.

— L'avenir, nous a-t-il dit, appartient aux mutualistes. Quiconque voudra désormais exercer une influence bienfaisante, devra entrer dans ces admirables associations qui vont devenir une organisation puissante. C'est une véritable armée, l'armée du bien, déjà nombreuse et sans cesse grossissante de recrues nouvelles. A Nantes, nous étions 1.200 congressistes représentant *un million* au moins de mutualistes et deux millions même, si l'on comptait tous les membres des fédérations de sociétés représentées. Il y a déjà en France trois millions et demi de mutualistes. Leur nombre doublera rapidement. L'opinion va de ce côté.

» Cette année, trois ministres, ceux de la guerre, de la marine et de l'instruction publique étaient représentés par des délégués au Congrès auquel assistaient plusieurs membres du Parlement...

La conversation roula ensuite sur les Caisses de retraites et sur le vœu ci-dessus mentionné. Voici, relevées un peu au hasard, quelques déclarations de M. Duquenne sur ce point spécial :

— On a dit, — pas au Congrès, — que la mutualité était incapable de constituer des Caisses de retraite et serait impuissante à assurer sérieusement la prévoyance sociale. C'est une erreur. En effet, ce n'est que depuis la loi du 1er avril 1898, que nos Sociétés peuvent concourir à la retraite. Or, comment, en si peu de temps, auraient-elles pu obtenir des résultats sérieux, alors qu'il leur manque le premier élément et le plus nécessaire : la capitalisation des fonds ?... Non, croyez-le bien, sous le régime de la loi de 1898, la mutualité pourra, avec ses ressources propres, et avec les primes de l'Etat, constituer de sérieuses Caisses de retraites. Cependant je voudrais, pour ma part, une cotisation spéciale à cet effet... Ce n'est pas, avec une cotisation de 12 ou de 18 francs par an qu'une Société peut suffire à toutes ses obligations actuelles : secours en cas de maladies, décès, chômage, et, par-dessus le marché, une pension ! Il faut une caisse spécialement affectée à ce dernier objet, ainsi que cela existe chez nous, les *Prévoyants*...

» L'Etat aurait tort de se priver du concours de la mutualité en cette affaire. Que de frais généraux supprimés ! Que de fonctionnaires supplémentaires à ne pas créer et quel lourd impôt nouveau à épargner aux contribuables !... Nous comptons si bien réaliser la forme la plus pratique des Caisses de retraites, que nous avons émis le vœu que la loi nous autorise à pouvoir élever à 700 francs, le chiffre de la pension ».

Outre ces explications trop brièvement mentionnées, nous publierons ultérieurement une analyse plus explicite des travaux du Congrès, que M. Ed. Duquenne a bien voulu nous communiquer.

LA « LIGUE D'UNION RÉPUBLICAINE » des cantons de Roubaix rappelle aux membres de son Comité-Directeur, que la réunion qui devait être tenue jeudi dernier, aura lieu aujourd'hui mercredi, 1er juin, à 6 heures trois quarts, au local, 1, rue du Moulin.

LE CURAGE DES EGOUTS. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des travaux de curage des égoûts. Le bureau était présidé par M. Deschodt, adjoint au maire, assisté de MM. Leblanc, adjoint ; Noyelle, conseiller municipal et Salembier, receveur municipal.

L'entreprise était évaluée à la somme de 20.000 fr. Un seul soumissionnaire s'est présenté, M. Marissal, qui a été nommé adjudicataire avec un rabais de vingt pour cent.

UN SINGULIER VOL. — Au mois d'avril de l'année dernière, M. Eugène Alberti, ferblantier, demeurant rue Choiseul, cour Foveau, 29, prêtait une somme de dix francs à l'un de ses voisins, Gustave Kennes, journalier, sujet belge, 27 ans. En garantie de cette somme, Kennes lui donna une montre.

Il y a quelque temps, M. Alberti constata la disparition de cet objet et, peu après, il le vit entre les mains de son emprunteur. Il a déposé plainte à la police. Gustave Kennes a été arrêté et écroué.

DEUX HOMMES DÉVALISÉS. — Dans la soirée d'avant-hier, deux ouvriers peintres du quartier du Jean-Ghislain, Carlos Defooz et Louis Vitté, passaient rue Magenta, lorsqu'ils furent accostés par deux jeunes filles de mœurs légères, Maria Dens, âgée de 22 ans, et Marie Van Boexelaere, 21 ans, demeurant toutes deux dans cette rue. Elles les attirèrent chez elles et les dévalisèrent : l'un possédait sept francs et l'autre quinze.

Le flagrant délit n'existant plus, les deux filles n'ont pas été arrêtées, mais un procès-verbal a été dressé à leur charge.

UNE CHUTE DE BICYCLETTE. — Dans la soirée de lundi, vers sept heures et demie, M. Lemoine, secrétaire du commissaire de police du quatrième arrondissement, passait rue Voltaire lorsqu'il aperçut un cycliste qui venait de renverser un garçonnet de sept ans, Jules Fichelin, en face de la cour Delcourt, et passait son chemin à toute vitesse.

Très courageusement, M. Lemoine enfourcha son vélo et se mit à la poursuite du pédard sans-gêne. Malheureusement, à l'angle des rues Voltaire et de Flandre, en voulant se garer pour laisser passer un cycliste qui venait en sens inverse, M. Lemoine, tomba de machine.

Dans sa chute, il s'est fracturé le bras gauche. M. le docteur Montaigne, qui lui a donné des soins, a prescrit au blessé six semaines de repos.

LES SUITES DE L'IVRESSE. — Mardi après-midi, vers une heure, un peigneur, Guillaume Claessens, âgé de 24 ans, sujet belge, demeurant rue de Tourcoing, 110, avait bu plus que de raison. La boisson, mauvaise conseillère, l'incita à se rendre chez sa belle-sœur, Mme Mathilde Rotsaert, rue de l'Ommelet, cour Caby, 4. Il lui chercha noise et passa sa colère sur les meubles, qu'il brisa. En cassant des vitres, il s'est blessé assez sérieusement à la figure et à la main droite.

Conduit au poste central de police, il a reçu les soins de M. le docteur Bôle, médecin légiste, qui a recousu les plaies et a fait transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu dans une voiture d'ambulance.

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Un attelage de M. Vaucamps, loueur de voitures, rue Latine, qui stationnait, lundi soir, vers huit heures, Place de la Gare, s'est emballé. Dans sa course, la voiture a accroché celle de M. Dewismes, qui se trouvait tout près de là. Les deux roues du véhicule accroché ont été brisées. Heureusement, il n'y a pas eu d'accident de personne.

TROUVAILLES. — M. Casiodore Clobecq, rue d'Inkermann, 7, a trouvé, rue Pellart, un étui en cuir, renfermant un instrument de musique. — Le jeune Nutte, boulevard de Strasbourg, 74, a trouvé un chien noir. — M. Arthur Leblanc, rue des Longues-Haies, 5, a trouvé une bague.

JEU DE HASARD. — Deux jeunes gens de 15 à 17 ans, Ernest Maton, mécanicien, rue Darbo, 20, et Henri Bequart, charbonnier, rue de Menin, cour Benit, ont été l'objet d'un rapport pour avoir tenu un jeu de hasard.

OPÉRATIONS DE BOURSE. — Clients avisés directement par agents de change près la Bourse de Paris et Banquiers, membres du Syndicat. ROBERT, 12, rue de la Gare, de 9 à 11 heures du matin, à l'entresol. 57774d.

NÉCROLOGIE. — On nous prie d'annoncer la mort de M. Louis Godard, décédé à Roubaix, le 31 mai, à l'âge de 36 ans. Ses funérailles auront lieu le vendredi 3 juin, à neuf heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Assemblée 65, rue du Luxembourg. 57773d

Le Cérébos est du sel naturel, raffiné et phosphaté. 46979-1

### CROIX

ÉCHO DES ÉLECTIONS. — Le juge de paix a rendu mardi, son jugement dans le procès intenté par M. Weerts, président de la *Grande Harmonie*, à MM. Basquin, conseiller municipal, et Artzet, imprimeur. On trouvera le texte de ce jugement dans la chronique des tribunaux.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au tissage d'ameublement du Nord, boulevard de la Chapelle, un tisserand, M. Alphonse Florent, 39 ans, demeurant rue du Faucon, 58, à Tourcoing, a été blessé au pied gauche par une navette échappée d'un métier. Dix à quinze jours de repos. Docteur Demoulin.

### WASQUEHAL

UNE ENQUÊTE a été faite, mardi, au sujet des circonstances qui ont amené l'arrestation de Joseph B... Cette enquête et l'examen médical de la petite fille M... ont démontré qu'en elle-même l'affaire est peu grave ; toutefois, il est probable que B... sera poursuivi pour outrage à la pudeur. B..., qui n'avait pas reparu à son domicile dans la journée de lundi, est rentré à Wasquehal mardi matin.

# DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

## LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

*Un combat en Corée. — Une dépêche officielle*

Saint-Petersbourg, 31 mai. — L'état-major fait une communication officielle d'après laquelle un engagement d'avant-gardes a eu lieu pendant 16 heures dans les environs de Feng-Hoang-Tcheng à dix heures et demie du soir le 27 mai :

L'infanterie japonaise commença une attaque de front et de flanc contre des cosaques qui occupaient une position à quinze verstes au Nord-Ouest de Kuandesan. Les Japonais, à l'abri des ténèbres, ouvrirent un feu rapide. Au commencement de la bataille, on aperçut des signaux électriques. Les cosaques à pied reculèrent jusqu'à Aimiamine. La fusillade cessa à deux heures du matin, le 28.

A dix heures du matin, les Japonais se formèrent en ordre de bataille. A onze heures, une batterie russe ouvrit le feu. L'infanterie japonaise, qui s'avançait en masse compacte, souffrit beaucoup du feu des cosaques. A 11 heures 20, les cosaques ayant remarqué que les Japonais contournaient le flanc droit russe se replièrent en bon ordre. L'arrière-garde cessa le feu à deux heures de l'après-midi. Nous avons perdu deux officiers et sept cosaques.

Le 29 mai, la ville de Siou-Yen n'était pas encore occupée par les Japonais.

La dépêche mentionne enfin un engagement qui s'est produit le 30 mai, dans la presqu'île de Liao-Toung. Les pertes de l'ennemi sont considérables. Les nôtres ne sont pas encore connues exactement. Nous avons un officier et vingt et un soldats blessés et vingt-cinq chevaux perdus.

### L'ENLEVEMENT DES CRUCIFIX
### VOTE DES SENATEURS DU NORD

Paris, 31 mai. — C'est exactement par 167 voix contre 102 qu'a été voté l'ordre du jour pur et simple qui a clos l'interpellation sur l'enlèvement des crucifix. Voici les votes des sénateurs de votre région : A voté *contre :* M. Chatteleyn ; se sont abstenus : MM. Clayes et Potié ; ont voté *pour :* MM. Depreux, Dubois, Girard, Maxime, Lecomte et Trystram.

### L'AFFAIRE DAUTRICHE

*Une explication de l'« Eclair »*

Paris, 31 mai. — L'*Eclair* de demain remet au point les charges relevées contre l'officier d'administration Dautriche, d'après plusieurs journaux, par le conseiller-enquêteur Laurent Atthalin. Notre confrère explique ainsi la mention : « Austerlitz, 20.000 francs », portée sur la comptabilité des fonds secrets du ministère de la guerre.

« Ce nom, dit l'*Eclair*, est un pseudonyme : il cache la personnalité d'un Autrichien qui a donné à la France des renseignements de haute importance et sur lesquels il est convenable de n'en pas dire davantage, si peu qu'on ait souci des nécessités de la défense nationale.

» M. Atthalin, poursuit l'*Eclair*, a cru que sur le registre de comptabilité sous le nom d'*Austerlitz*, il y avait eu grattage. Poursuivi par l'idée fixe de trouver trace de subornation de témoins, il a supposé que le nom d'*Austerlitz* cache le nom du véritable bénéficiaire de la somme versée, lequel pourrait être Czernuski.

» Interrogé sur ce point, M. Dautriche a déclaré qu'il n'avait opéré avec intention de fraude aucun grattage et que l'inscription faite par lui était régulière. Une perquisition a été faite à son domicile.

» Le capitaine Dautriche est parfaitement paisible, ajoute l'*Eclair*, et se montre entièrement rassuré sur les suites de son arrestation. Il ne suppose pas qu'elle doive durer au-delà de quelques jours.

» S'il en était autrement, il se féliciterait d'avoir à donner devant un Conseil de guerre, des explications très brèves et très nettes qui prouveront la régularité de sa gestion et la sincérité de ses écritures ».

### A L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Paris, 31 mai. — Au lendemain des magnifiques réunions d'Arras, les délégués de l'Association de la *Jeunesse Catholique* viennent de s'assembler en conseil fédéral national ; toutes les régions de la France sont représentées. Le Nord, l'Anjou, la Bretagne, la Franche-Comté, la Bourgogne, etc. Au début des travaux du Congrès, M. Henry Bazire a constaté la puissance de cette organisation catholique. M. Mamansky a présenté un rapport très intéressant, sur l'œuvre accomplie. Le conseil fédéral, sur la demande d'un délégué de Bretagne a admis le principe de congrès sociaux régionaux.

Le congrès social national de 1905 se tiendra dans une ville du midi.

### LES BUREAUX DE PLACEMENT

*Une nouvelle agitation*

Paris, 31 mai. — La Fédération de l'Alimentation et la Chambre syndicale des boulangers adressent au Président du Conseil et au Président du Conseil municipal de Paris une lettre dans laquelle elles rappellent les engagements pris le 29 avril dernier.

Elles déclarent que si les autorisations aux bureaux de placement payants ne sont pas retirées, des conflits sérieux sont à craindre par suite de l'état de surexcitation des ouvriers de l'Alimentation.

### LES TROUBLES DE BREST

*Un grave incident*

Brest, 31 mai. — Voici des détails sur le grave incident qui s'est produit dans l'après-midi, rue de Paris. Une cinquantaine d'ouvriers coiffeurs étaient venus demander à M. Lemoal, un patron, d'adhérer à leurs revendications. Celui-ci les invita à se retirer. Sur leur refus, il s'empara d'une hachette et en frappa six d'entr'eux, sans toutefois leur faire des blessures graves.

Les ouvriers brisèrent alors les vitres de la devanture du magasin. *Le maire*, ceint de son écharpe, intervint et invita Lemoal et les ouvriers à se rendre au bureau de police.

La grève des ouvriers coiffeurs est terminée, les patrons ayant accepté la revendication relative à la fermeture des magasins.

La grève des dockers continue. La soirée a été calme.

### UN COMPLOT ANARCHISTE CONTRE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Marseille, 31 mai. — L'affaire du complot anarchiste qui aurait été fomenté contre M. Loubet, à la veille de son voyage en Italie est venue aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Le nommé Giovanni est accusé d'avoir dans un bar invité ses amis à profiter du voyage de M. Loubet en Italie pour attenter à ses jours.

Un autre anarchiste, Cazulani, est accusé d'avoir écrit sur le portrait du président de la République le mot « morte ».

Les témoins entendus confirment le fait, mais présentent Giovanni comme un écervelé. Les débats continueront demain.

### MARIAGES

— On annonce le prochain mariage de M. Charles Dubar, inspecteur des postes et télégraphes, à La Madeleine, avec Mlle Anne Rubberecht, de Lille.

— On annonce les fiançailles de M. Albert Lardenois, ingénieur directeur des travaux électriques régionaux de Maubeuge, avec Mlle Cécile Chapelot, fille de M. Chapelot, négociant en charbons à Valenciennes.

— On annonce le prochain mariage de M. René de la Forest Divonne, lieutenant au 33e régiment d'infanterie, avec Mlle Marie de Mainville, fille de la comtesse, née de Beaupréau.

### DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LA JOURNÉE DE MARDI A ARMENTIÈRES. — La journée s'est écoulée dans le plus grand calme. Tous les établissements ont fonctionné au complet. M. Faudot, commissaire spécial à Lille, est venu hier, à Armentières, afin de prendre des renseignements sur place ; il ne s'est adressé qu'à l'ex-maire et à ses amis politiques.

Dans une réunion tenue hier après-midi, les patrons, après avoir pris connaissance d'un article du *Réveil*, au sujet de la décision qu'ils avaient prise, ont écrit à ce journal une lettre de protestation contre les insinuations du *Réveil*, tendant à diminuer le caractère d'universalité de cette décision. Ils attestent, en outre, que les quatre personnes données comme absentes, étaient réellement présentes à la réunion et que la décision en question a été prise à l'unanimité.

LES GREVES DE LILLE. — Les grévistes ont tenu, mardi, à quatre heures, leur réunion quotidienne. Les auditeurs étaient environ 600. Le citoyen Achille Lepers, président du Syndicat textile roubaisien, a annoncé que, grâce à ses démarches auprès des syndicats anglais, ceux-ci allaient envoyer un secours de 5,000 francs aux grévistes lillois. Le citoyen Renard annonce qu'il est allé en Allemagne et en Belgique et informe les grévistes que les ouvriers allemands ont consenti à envoyer au Syndicat lillois en grève une somme très importante. Quant aux Belges, ils ont promis 40.000 francs le jour où les ouvriers diamantaires d'Anvers auront repris le travail.

Après le vote d'un ordre du jour acclamant la grève, les auditeurs, très calmes, se sont retirés vers six heures et demie.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS A SAINT-QUENTIN. — M. Maruéjouls, ministre des Travaux publics, est arrivé, mardi matin, par train spécial, à 8 h. 20, en gare de St-Quentin, venant de Douai. Après avoir visité le Musée Antoine Lecuyer, le ministre, accompagné de son chef de cabinet, M. Dejean, de l'inspecteur de la navigation, de MM. de Mesmay, sous-préfet, Naudet et Barbier, ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, s'est dirigé vers le souterrain de Riqueval, qu'il a visité. Riqueval est situé à dix kilomètres de Saint-Quentin. Le voyage de M. Maruéjouls a trait à l'étude de certaines questions concernant la navigation. M. Maruéjouls a quitté Saint-Quentin à 3 h. 20.

UNE GREVE A DUNKERQUE. — Mardi matin, soixante ouvriers du Flip-Way se sont mis en grève à cause du renvoi de deux de leurs camarades, dont le directeur avait à se plaindre. Ils ont écrit au directeur qu'ils ne reprendraient le travail qu'après la réintégration des ouvriers renvoyés.

LE DRAME DE DUNKERQUE. — *Découverte d'un cadavre*. — On se souvient que, le 16 mai, un jeune homme, Paul Quef, 21 ans, et la femme Virginie Van Rompue, 44 ans, habitant Lille, se sont précipités à la mer après s'être tiré des coups de revolver. Hier matin, vers onze heures, le cadavre de Paul Quef a été retrouvé sur la plage de St-Pol, à l'ouest de Dunkerque. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On a remarqué effectivement à la tête le trou d'une balle de revolver. La famille a été avisée.

UNE RIXE A CUINCY. — Hier soir, au cours d'une rixe, M. Camille Savary, ouvrier à l'arsenal, a reçu un coup de pied qui lui a fracturé la jambe droite en deux endroits.

AU TRIBUNAL MARITIME DE DUNKERQUE. — Dans son audience d'hier, le tribunal commercial maritime de Dunkerque a condamné le nommé Cauzie, lieutenant à bord du brick *Aimé*, à deux mois de prison, sans sursis et 25 francs d'amende pour voies de faits envers son capitaine.

UNE FEMME QUI SE JETTE DANS UN PUITS A LIGNEREUIL. — La femme Marie Balavoine, 66 ans, s'est suicidée en se jetant dans le puits de son habitation. La malheureuse était, depuis quelque temps, en proie à des idées noires.

UN SUICIDE A BOUSIES. — Un nommé Duquesnes, tisseur, âgé de 53 ans, s'est jeté, dimanche, dans une fosse. Quand on le retira l'asphyxie était complète. Depuis quelque temps, Duquesnes était en proie à des idées noires.

### COTONS AMÉRICAINS

New-York, mardi, 31 mai 1904.

**Cours de clôture**

| TERME | New-York CE JOUR | New-York PRÉCÉD. | New-Orléans CE JOUR | New-Orléans PRÉCÉD. |
|---|---|---|---|---|
| MAI........1904 | ..... | 12.63 | ..... | 12.50 |
| JUIN........... | 12.33 | 12.64 | 12.10 | 12.55 |
| JUILLET........ | 12.49 | 12.80 | 12.47 | 12.92 |
| AOUT........... | 11.98 | 12.35 | 11.79 | 12.23 |
| SEPTEMBRE...... | 10.95 | 11.12 | 10.73 | 11.63 |
| OCTOBRE........ | 10.56 | 10.85 | 10.31 | 10.58 |
| NOVEMBRE....... | 10.47 | 10.73 | 10.20 | 10.47 |
| DÉCEMBRE....... | 10.45 | 10.71 | —.— | —— |
| JANVIER....1905 | 10.47 | 10.74 | —.— | —— |
| FÉVRIER........ | —.— | —— | —.— | —— |
| MARS........... | —— | —— | —.— | —— |
| AVRIL.......... | —— | —— | —.— | —— |

| RECETTES | CE JOUR | LA VEILLE |
|---|---|---|
| PORTS DES ÉTATS-UNIS. | 3,000 BALLES | 1,000 BALLES |
| PORTS DE L'INTÉRIEUR. | 5,000 — | 2,000 — |